

Directions de l'Aménagement Urbain  
Et de la Transition Ecologique  
Direction du Patrimoine  
JPB/CGG/GW/CR

N°448/2022

**DÉCISION DU MAIRE**

**OBJET : Signature avec la société QCS Services d'une proposition de mission pour des analyses sur le bac acier existant au niveau de la toiture de la piscine.**

**Le Maire de la Commune de Gonesse,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et 2123-23,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Vu** la délibération n° 74 du 3 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire – article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisée et modifiée en certains points par la délibération n° 13 du 25 janvier 2021,

**Considérant** le projet de réhabilitation de la couverture de la piscine dans le cadre des travaux « Complexe Sportif Raoul Vaux »,

**Considérant** qu'il est nécessaire de connaître la portance, le poids, la nature et l'élasticité du bac acier, en vue de déterminer son état sanitaire avant toute pose de l'étanchéité,

**Considérant** que ces données engendrent des essais de laboratoire,

**Considérant** que la société DCS Services, filiale du groupe QUALICONSULT, présente toutes les compétences nécessaires à la réalisation de cette mission,

**Considérant** que la prestation sera réglée par acompte comme suit :

- 30% à la commande
- 70% à la remise du rapport final

**DECIDE**

- **De signer** avec la Société QCS Services sise 1 bis rue du Petit Clamart -Vélizy Plus – 78140 VELIZY ;
- **De lui régler** la somme de 2 478,00 € TTC ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits au Budget 2022.

Il sera rendu compte de cette décision au Conseil municipal, lors d'une prochaine séance.

Fait à Gonesse, le 9 décembre 2022.

Le Maire,

Jean-Pierre BLAZY



Le Maire soussigné, ATTESTE  
que le présent acte a été reçu en  
Sous-Préfecture, le : **19 DEC. 2022**

Mis en ligne, le : **20 DEC. 2022**

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services

Vincent TAILLER

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

Hôtel de ville  
66, rue de Paris  
B.P. 10060  
95503 Gonesse Cedex  
tél 01 34 45 11 11  
fax 01 39 87 13 22

# Accusé de réception d'un acte en préfecture

Signature avec la société QCS Services d'une proposition de mission

Objet de l'acte : pour des analyses sur le bac acier existant au niveau de la toiture de la piscine.

.....  
Date de décision: 09/12/2022

Date de réception de l'accusé 19/12/2022

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 2022DECISION448

Identifiant unique de l'acte : 095-219502770-20221209-2022DECISION448-AI

.....  
Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matières de l'acte : 9 .1

Autres domaines de competences

Autres domaines de competences des communes

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : Décision 448.pdf ( 99\_AI-095-219502770-20221209-  
2022DECISION448-AI-1-1\_1.pdf )

